



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS DE MARQUE MSA GALLET POUR LE SDIS 35

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 07/01/2025 à 17h00

Engagé dans une démarche de simplification d'accès à la commande publique, le SDIS 35 vous accompagne étape par étape via le guide de la dématérialisation disponible [sous ce lien](#)

**Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine
Pôle des finances et de la commande publique**

2 Rue du Moulin de Joué

BP 80127

35701 RENNES CEDEX 7

02.99.87.65.43

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Fourniture de pièces détachées pour Appareils Respiratoires Isolants de marque MSA GALLET pour le SDIS 35
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande
	Nombre de lots	0
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	1 an renouvelable 3 fois
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1	Objet et étendue de la consultation	5
1.1	Objet	5
1.2	Mode de passation	5
1.3	Forme de contrat	5
1.4	Décomposition de la consultation	5
1.5	Nomenclature	5
2	Conditions de la consultation	5
2.1	Délai de validité des offres	5
2.2	Conditions de participation des candidats	6
2.3	Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	6
3	Conditions relatives au contrat	6
3.1	Durée du contrat	6
3.2	Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4	Contenu du dossier de consultation	6
4.1	Retrait du dossier de consultation	6
4.2	Contenu du dossier	7
4.3	Modifications du dossier de consultation	7
5	Présentation des candidatures et des offres	7
5.1	Documents à produire	7
5.1.1	<i>Pièces de la candidature</i>	7
5.1.2	<i>Pièces de l'offre</i>	8
6	Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1	Transmission électronique	8
6.2	Transmission sur support papier	9
7	Examen des candidatures et des offres	10
7.1	Examen des candidatures	10
7.2	Examen des offres	10
7.2.1	<i>Régularisation des offres</i>	10
7.2.2	<i>Jugement des offres</i>	10
7.3	Suite à donner à la consultation	10
7.3.1	<i>Documents à fournir par l'attributaire</i>	11
7.3.2	<i>La signature du marché public par l'attributaire</i>	11
8	Renseignements complémentaires	11
8.1	Adresses supplémentaires et points de contact	11

8.2	Procédure de recours.....	12
-----	---------------------------	----

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet

La présente consultation concerne :

La fourniture de pièces détachées pour Appareils Respiratoires Isolants (ARI) de marque MSA pour le SDIS 35.

A titre indicatif, le SDIS possède un parc d'ARI composé de 800 dossards et environ 1 600 masques de marque MSA GALLET.

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est :

La **procédure d'appel d'offres** soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 Forme de contrat

Il s'agit d'un accord-cadre **sans minimum et avec maximum** passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant maximum est de **510 000 € HT** pour toute la durée du contrat.

1.4 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le SDIS 35 a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :

↳ Objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes

1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
35111100-6	Appareils respiratoires pour la lutte contre l'incendie

2 Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Conditions de participation des candidats

Les candidats pourront soumissionner en tant que candidats individuels ou en tant que membres d'un groupement.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le SDIS 35. Les candidats peuvent donc se présenter soit en groupement conjoint soit en groupement solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être responsable de l'exécution de la totalité du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Aucune variante n'est autorisée.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est demandée.

3 Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 Contenu du dossier de consultation

4.1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence suivante : **24A0008**



L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir **complété le formulaire de demande de renseignements** disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

Téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises

En cas de modification de la consultation, nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés.

Je souhaite compléter le formulaire de demande de renseignements ci-dessous et ainsi être informé en cas de modification de la consultation.

Je souhaite télécharger anonymement le Dossier de Consultation des Entreprises et je ne serai donc pas informé en cas de modification de la consu

Il est recommandé d'indiquer une **adresse mail durable et usuelle** sur la plateforme de dématérialisation. L'adresse mail indiquée par le candidat sera aussi utilisée lors de demandes de complément d'information, lors de la phase de négociation le cas échéant, lors de la notification des rejets ou la notification du marché.

4.2 Contenu du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe :
 - o Guide d'aide à la dématérialisation des marchés publics
- L'acte d'engagement (AE)
- Le bordereau des prix (BP)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- La simulation de commande
- La déclaration sur l'honneur

4.3 Modifications du dossier de consultation

Le SDIS 35 se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **11 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1.1 Pièces de la candidature

↳ Soit compléter **la déclaration sur l'honneur** disponible dans le dossier de consultation (ou DC1/DC2).

☞ Soit compléter le **DUME** (Document Unique de Marché Européen) sur la plate-forme de dématérialisation Mégalis.

Il s'agit de deux solutions alternatives.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cette entreprise. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cette entreprise pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de cette dernière.

5.1.2 Pièces de l'offre

Libellé
L'acte d'engagement
Le bordereau des prix en format PDF et en format Excel
Le mémoire technique
La simulation de commande
Le catalogue des prix du fournisseur (de préférence sous forme informatique via un lien internet à indiquer sur le bordereau des prix)
La déclaration sur l'honneur

Les candidats s'attacheront à apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier d'offre dans son volet technique comme dans son volet administratif et à procéder aux vérifications nécessaires avant son dépôt.

La remise de l'acte d'engagement signé n'est plus requise au moment du dépôt de l'offre et ne sera exigée que du candidat retenu afin de formaliser le contrat conclu. Toutefois, le dépôt d'une offre engage le candidat à exécuter le contrat selon les prescriptions prévues aux pièces contractuelles dès lors que le contrat lui est notifié.

6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir au SDIS 35 via la plateforme Mégalis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Pour rappel, si vous rencontrez des difficultés :

☞ consulter [le guide d'aide à la dématérialisation rédigé par le SDIS 35](#)

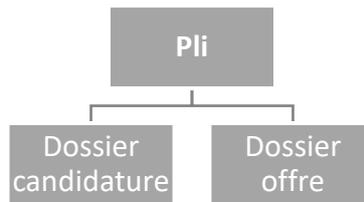
☞ ou contacter par téléphone l'assistance Mégalis au 02 23 48 04 54

6.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée exclusivement sur [la plateforme de dématérialisation Mégalis](#).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au SDIS 35.

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation :



Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB), sur support papier ou par voie électronique. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

<p>Copie de sauvegarde à l'attention du service commande publique du SDIS 35 2 Rue du Moulin de Joué 35701 RENNES CEDEX 7 Fourniture de pièces détachées pour Appareils Respiratoires Isolants de marque MSA pour le SDIS 35 NE PAS OUVRIR</p>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de signature électronique, le SDIS 35 impose l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES. A défaut, la signature du contrat par l'attributaire se fera de manière manuscrite (signature originale).

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt de plusieurs heures avant l'heure limite de dépôt des offres

6.2 Transmission sur support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 Examen des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

7.1 Examen des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

7.2.1 Régularisation des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

7.2.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des fournitures sur la base de la simulation de commande	80 points
2 - Performances en matière de protection de l'environnement en fonction notamment des éléments suivants : Gestion des déchets, véhicules respectueux de l'environnement, source d'énergie renouvelable, éclairage peu énergivore.	20 points

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère "prix" est la suivante :

$$[(\text{note maximale attribuée au critère}) \times (\text{montant de l'offre la plus basse hors offres anormalement basse})] / \text{montant de l'offre du candidat à noter.}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et la simulation de commande, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

7.3 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le SDIS 35 pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **8 jours calendaires** à compter de la date d'envoi du courrier d'attribution.

7.3.1 Documents à fournir par l'attributaire

L'attestation fiscale (impôts)
L'attestation sociale (URSSAF)
Pour les entreprises placées en redressement judiciaire, l'attributaire devra faire parvenir une copie du jugement correspondant
La liste nominative des salariés étrangers employés prévue par l'article D8254-2 du code du travail OU une attestation de non-emploi de salariés étrangers.
Pour les entreprises de plus de 50 salariés, le PV de réunion du dernier comité économique et social consacré à l'examen du rapport annuel CSST.
L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité

7.3.2 La signature du marché public par l'attributaire

La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

[La signature électronique](#) n'étant pas obligatoire, le SDIS 35 ne souhaite pas l'imposer aux candidats.

Dans le cas où l'attributaire indiquerait au SDIS 35 ne pas être en mesure de signer l'acte d'engagement de manière électronique, le SDIS 35 autorise le candidat à le signer de manière manuscrite (signature originale).

8 Renseignements complémentaires

8.1 Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard **8 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, **7 jours calendaires** au plus tard avant la date limite de réception des offres via la plateforme Mégalis.

Tous les courriers adressés aux candidats avec réponses attendues (demande de compléments, invitation à une négociation) ou sans réponses attendues (courriers de rejets, notification du marché) le seront par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme.

Aussi, une attention particulière est demandée aux candidats. En effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam.

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
Service de la Commande Publique	Groupement de maintenance et de logistique mutualisé
Anne-Marie MORICE Cécile BERTRANDIAS	Régis BOUVIER Olivier BEAUFILS

8.2 Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

CS 44416

35044 RENNES

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics.

22 Mail Pablo Picasso

44042 NANTES

Tél : 0253467983

Courriel : paysdl.ccira@directe.gouv.fr